



Liberté • Égalité • Fraternité

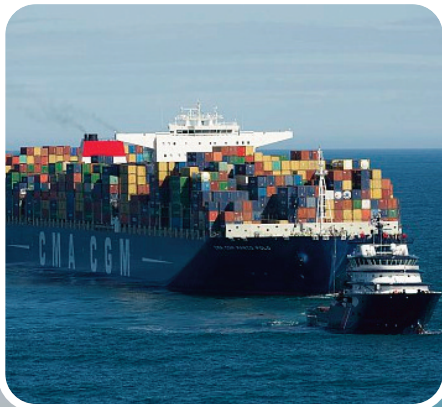
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

Comité interministériel de **la mer**

DOSSIER DE PRESSE

22 octobre 2015
BOULOGNE-SUR-MER





Renforcer l'ambition maritime de la France.

La France, dotée du deuxième domaine maritime au monde – 11 millions de kilomètres carrés ! – est une grande puissance maritime qui rayonne, avec ses territoires d'Outre-mer, sur tous les océans. C'est son héritage. C'est aussi son destin.

La croissance bleue est un formidable vivier de création de valeur, d'emplois, d'attractivité. La production d'énergies marines renouvelables, la mise en valeur des richesses naturelles et l'exploitation des grands fonds marins sont ainsi venues s'ajouter aux activités plus traditionnelles comme le transport maritime, la pêche ou la plaisance.

Notre pays compte des entreprises à haut niveau de technologie – des TPE et PME jusqu'aux leaders mondiaux – dans les secteurs du transport maritime, de l'offshore pétrolier, du sismique, de la construction navale civile et militaire, de la construction de plaisance, de la recherche océanographique, des navires câblés.

Les acteurs de cette croissance bleue, ce sont les marins, les pêcheurs, les armateurs, les chercheurs, les ouvriers et les ingénieurs des chantiers navals... Tous, ils mettent leurs talents, leurs savoir-faire au service de la mer. La France est d'ailleurs aujourd'hui le seul pays au monde dont les professionnels disposent de la gamme complète de compétences dans les différents secteurs du maritime.

Mais nous pouvons aller plus loin encore pour exploiter le potentiel de la croissance bleue. Il faut, pour cela, mettre en place un cadre réglementaire simple et favorable aux entreprises, accompagner l'innovation, protéger l'environnement naturel, permettre aux parties prenantes de dialoguer.

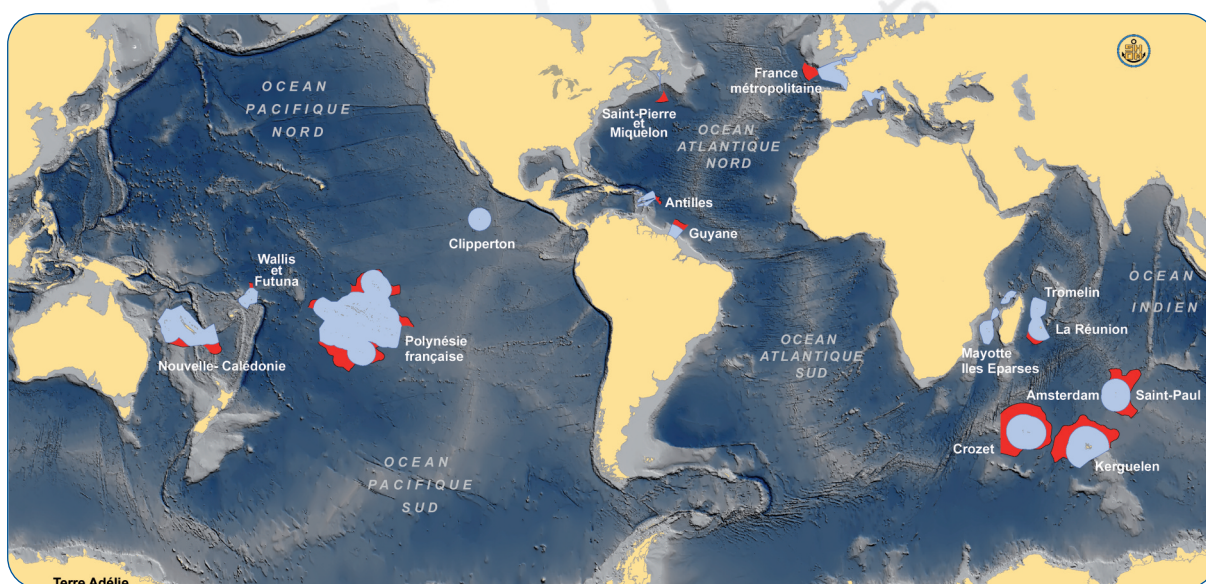
L'État met en œuvre cette stratégie maritime en assurant la coordination de ces activités d'avenir, en instaurant des politiques publiques maritimes ambitieuses, en créant les conditions pour que les professionnels puissent développer leur activité.

L'État a aussi le devoir d'assurer la protection et la sécurité des espaces maritimes. C'est un enjeu de souveraineté, alors que le développement des nouvelles technologies les expose de plus en plus aux réseaux criminels. L'État doit notamment mettre en place des dispositifs de lutte contre les réseaux mafieux qui utilisent cet espace de liberté pour leurs activités.

Le Comité interministériel de la mer, réuni le 22 octobre 2015 sous ma présidence, porte ainsi une ambition maritime durable et sûre pour notre pays.

Principales mesures adoptées

- Hisser les grands ports maritimes au niveau de leurs principaux concurrents européens en renforçant leur compétitivité et en leur donnant de nouvelles perspectives de développement.
- Favoriser la compétitivité des armateurs et des chantiers navals en assurant la transition écologique de la flotte pour améliorer les conditions d'exploitation des navires.
- Soutenir le renouvellement des flottes de pêche en profitant de la conjoncture favorable pour préparer l'avenir et l'installation des jeunes, avec des technologies toujours plus innovantes.
- Soutenir l'aquaculture française pour réduire notre dépendance aux importations, relocaliser des emplois et favoriser le développement durable.
- Se doter d'une planification à moyen et long terme d'exploitation des grands fonds marins, pour ouvrir les zones prometteuses aux industriels, tout en assurant la prise en compte de la dimension environnementale.
- Développer de manière transparente et concertée les outils permettant la coexistence des différents usages de la mer.
- Améliorer la sûreté des espaces et des activités maritimes. Renforcer la lutte contre les trafics maritimes illicites.
- Pérenniser le modèle de la Société Nationale de Sauvetage en Mer et renforcer les capacités publiques d'intervention en mer.
- Poursuivre le renouvellement des moyens navals de haute mer, en intégrant les enjeux maritimes outre-mer, notamment la préservation du milieu et la lutte contre les trafics illicites.
- Compte tenu des enjeux maritimes outre-mer, notamment pour la préservation du milieu et la lutte contre les trafics illicites, poursuivre le renouvellement des moyens navals de haute mer.
- Soutenir le développement des ports outre-mer en favorisant leur intégration dans leur environnement régional.



Carte des espaces maritimes français avec les demandes d'extension (en rouge) du plateau continental (source : SHOM)

1. Favoriser et accompagner la croissance bleue

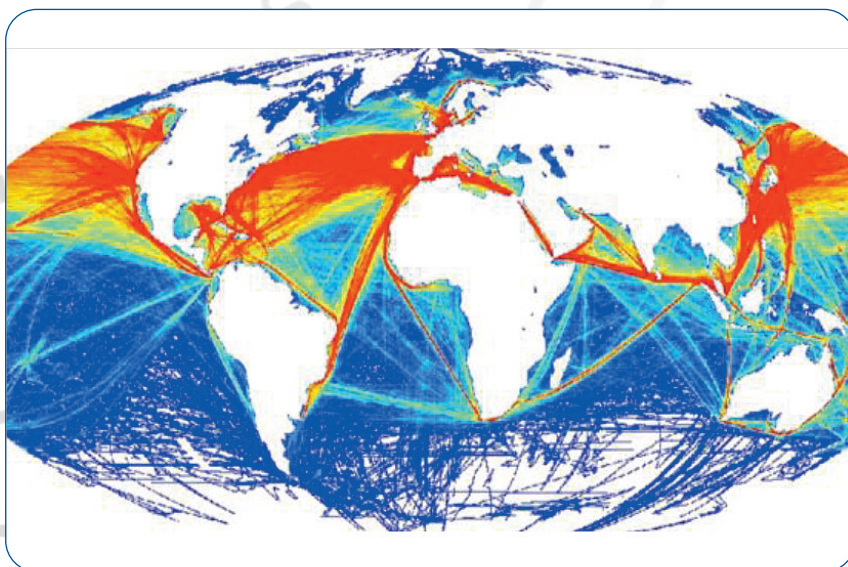
L'économie maritime occupe une place essentielle dans l'activité du pays avec 310 000 emplois directs, un chiffre d'affaires de 69 milliards d'euros et des perspectives de croissance fortes. Le maintien de la compétitivité des entreprises françaises dans un ensemble maritime mondialisé est un enjeu permanent. Le Gouvernement est déterminé à saisir les opportunités offertes par le développement d'une économie bleue. Il renforce son soutien aux entreprises françaises tout en veillant à l'équilibre de cet espace naturel. Des milliers de nouveaux emplois pourront ainsi être créés.

Mesure 1

Le Gouvernement adopte des mesures pour améliorer l'attractivité et la compétitivité de ses ports maritimes qui sont des nœuds et des portes d'accès dans les réseaux transeuropéens de transports. La conquête de nouvelles parts de marché passe par la performance logistique et le soutien à l'industrie portuaire.

- ▀ Renforcement de l'attractivité des portes d'entrée internationales du pays pour le trafic maritime de conteneurs (notamment, Le Havre, Marseille, Dunkerque) afin de les hisser au niveau de leurs principaux concurrents européens.
- ▀ Bilan de la procédure de simplification douanière en vigueur depuis janvier 2015 afin de préparer son extension à davantage d'entreprises, dans des conditions simplifiées.
- ▀ Facilitation du passage en douane des marchandises en améliorant l'harmonisation et la compatibilité des systèmes informatisés de traitement.
- ▀ Accompagnement de la réforme des grands ports maritimes pour la taxe foncière par la définition de modalités de taxation tenant compte de l'affectation des parcelles et par l'organisation d'une fiscalisation progressive des biens transférés par l'État.
- ▀ Suppression du désavantage existant à l'articulation du transport maritime et fluvial en favorisant une nouvelle répartition des coûts de manutention des conteneurs.

L'État veut hisser les grands ports maritimes au niveau de leurs principaux concurrents européens en renforçant leur compétitivité et en leur donnant de nouvelles perspectives de développement



Activité maritime commerciale (source : Organisation Météorologique Mondiale)

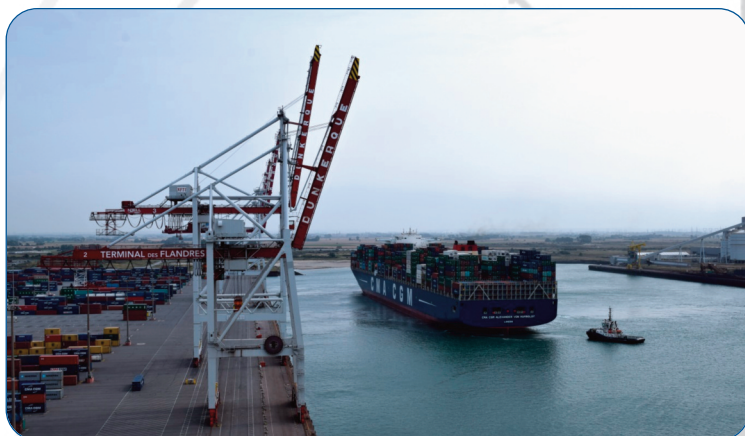


Mesure 2

Les armateurs français interviennent dans toutes les filières : transport de marchandises, transport de passagers, recherche océanographique, transport de matériel roulant, activités et services offshore, assistance et sauvetage... L'État encourage l'investissement pour le renouvellement d'une flotte de commerce à l'impact environnemental réduit. Il est nécessaire de que les armateurs puissent s'adapter aux conditions du marché mondial et disposer des mêmes avantages que leurs principaux concurrents.

- ▶ Prolongation jusqu'au 31 décembre 2016 de l'appel à projet de navires à passagers répondant aux contraintes d'émissions non polluantes (il devait initialement prendre fin au 31 décembre 2015) et extension à toutes les zones maritimes.
- ▶ Expérimentation au premier semestre 2016, en lien avec la Banque européenne d'investissement, d'un nouveau mécanisme de garantie financière pour faciliter l'accès au crédit des armateurs.
- ▶ Mise en place d'un dispositif d'assurance-crédit pour aider les armateurs français à faire construire leurs navires dans les chantiers navals du pays, dans des conditions harmonisées et similaires à celles pratiquées chez nos voisins européens.

L'État favorise la compétitivité des armateurs et des chantiers navals français et accompagne la transition écologique de la flotte pour améliorer les conditions d'exploitation des navires.



Mesure 3

L'État encourage le renouvellement de la flotte de pêche par une réforme de la gestion de la capacité de pêche. La filière pêche – du navire au consommateur – est un secteur important tant au plan économique qu'en termes d'aménagement du territoire.

- ▶ Refonte du permis de mise en exploitation (PME) pour libérer des capacités et encourager le renouvellement de la flotte vieillissante et l'installation des jeunes selon les besoins et les possibilités de pêche.
- ▶ Le renouvellement de la flotte de pêche doit également utiliser l'innovation technologique pour des navires plus propres, plus économes et plus sûrs.

Soutenir le renouvellement des flottes de pêche en profitant de la conjoncture favorable pour préparer l'avenir et l'installation des jeunes, avec des technologies toujours plus innovantes.



Mesure 4

Le Gouvernement conforte l'ambition aquacole de la France. Il s'agit de faire de l'aquaculture un secteur stratégique dans les prochaines années pour réduire la dépendance aux importations en produits de la mer.

- ▶ Conforter la production des sites existants en étendant à la pisciculture marine la démarche engagée avec le plan de progrès pour la pisciculture continentale.
- ▶ Développer en 2016 un schéma d'identification des meilleurs sites aquacoles possibles et favoriser les implantations nouvelles.
- ▶ Consacrer 15 % de l'enveloppe budgétaire allouée à la France sur le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche au développement d'une aquaculture durable.

Soutenir l'aquaculture française, c'est réduire notre dépendance aux importations, relocaliser des emplois et favoriser le développement durable.

Mesure 5

La France poursuit un triple objectif : valoriser ses atouts dans le domaine de l'exploration et de l'exploitation minière des grands fonds marins ; contribuer à l'émergence d'une filière industrielle d'excellence créatrice de richesses, d'innovations technologiques et d'emplois tout en préservant les écosystèmes marins de grands fonds ; préserver, pour l'avenir, un élément clé de notre indépendance stratégique en métaux et de notre développement économique.

L'adoption d'une « stratégie relative à l'exploration et à l'exploitation minières des grands fonds marins » répond à ces enjeux. Elle offre le cadre coordonné dont les services de l'État et les industriels français avaient besoin pour préserver ce domaine d'avenir pour notre industrie et l'activité économique de notre pays.

L'État, en se dotant d'une planification à moyen et long terme d'exploitation des grands fonds marins, entend mettre à disposition des industriels des zones d'exploitation prometteuses, en assurant la prise en compte de la dimension environnementale.





Mesure 6

Pour favoriser et sécuriser le développement des activités en mer, l'État élabore un guide méthodologique de la planification de l'espace maritime, en concertation avec l'ensemble des usagers de la mer. Sur cette base, la planification est menée de manière concrète et opérationnelle sur l'ensemble des façades maritimes, en lien avec les conseils maritimes de façade, afin de favoriser une conciliation optimale des usages.

L'État développe de manière transparente et concertée les outils permettant la coexistence des différents usages de la mer.



2. Adapter les outils de sûreté et de sécurité maritimes aux nouveaux enjeux

Espace de liberté, la mer est également un espace de développement d'activités illégales menaçant les intérêts de la France, et notamment la sécurité de ses approvisionnements.

Le gigantisme croissant des navires de la flotte de commerce soulève également de nouveaux défis auxquels l'État doit se préparer dans le cadre des opérations de secours maritime de grande ampleur.

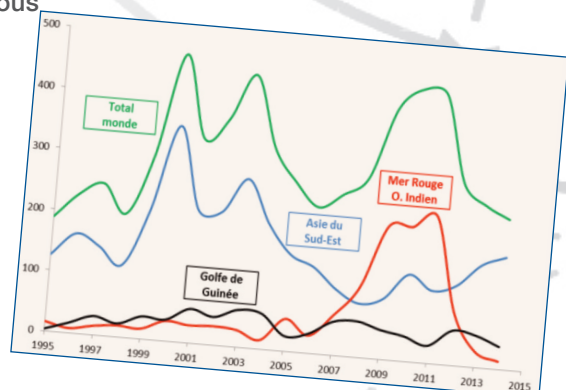
Mesure 7

Le Gouvernement se dote des outils adaptés aux enjeux maritimes du XXI^e siècle, afin d'accroître l'efficacité des services de l'État et les mesures de protection des navires.

- ▶ Adoption d'une stratégie nationale de sûreté des espaces maritimes. Face aux nouveaux défis maritimes, ce document fait l'inventaire des menaces actuelles, fixe cinq objectifs prioritaires de sûreté et décline les différentes actions à mettre en œuvre.
- ▶ Amélioration de la cybersécurité des navires. L'État va conduire plusieurs actions aux niveaux national ou international, avec les armateurs français pour parvenir à une amélioration de la cybersécurité des navires afin de faire face au développement des menaces.
- ▶ Renforcement de la lutte contre le trafic maritime de stupéfiants. Afin de permettre la lutte contre le narcotrafic dans des zones très éloignées de nos ports, la loi va être modifiée pour permettre aux navires de l'État d'agir et de mettre fin à des trafics majeurs. Ce dispositif repose sur un traitement distinct de l'équipage, de la cargaison de drogue saisie et du navire intercepté. C'est ainsi que la destruction de la cargaison saisie pourra être décidée rapidement, sous certaines conditions.

L'État améliore la sûreté des espaces et des activités maritimes. Il renforce la lutte contre les trafics maritimes illicites.

Évolution de la piraterie sur 20 ans (source : ICC IMB)



Mesure 8

Le Gouvernement réaffirme le caractère fondamental du principe de solidarité des gens de mer tout en renforçant les capacités d'intervention publiques face aux sinistres de grande ampleur.

- Soutien du programme d'investissement de la société nationale de sauvetage en mer (SNSM) pour le renouvellement de ses moyens. Plus d'un million d'euros seront dégagés à cet effet en 2016 et une partie de la taxe éolienne sera affectée à la SNSM. Le Gouvernement poursuit ses travaux pour pérenniser le modèle économique de la SNSM.
- Création d'une capacité nationale de renfort et d'intervention à bord des navires contre les sinistres de grande ampleur. Ce dispositif s'appuiera sur l'expertise et les capacités du bataillon des marins-pompiers de Marseille qui pourront désormais intervenir en mer, partout au large de nos côtes, en cas d'événements de mer majeurs et à la demande de l'autorité maritime.



L'État veut pérenniser le modèle économique de la Société Nationale de Sauvetage en Mer et renforcer les capacités publiques d'intervention en mer.

3. Assurer la surveillance et la protection effectives des milieux marins

L'environnement marin est un milieu sensible que l'empreinte de l'homme risque de déséquilibrer. Depuis quelques années afin de prévenir la dégradation des milieux marins, l'État mène une politique active de protection à travers, notamment, la mise en place d'aires marines protégées. Huit parcs naturels marins ont été créés, d'autres sont en projets. Cependant, la création de zones aux règles particulières (pour préserver un milieu fragile) ne peut être efficace que si elle est accompagnée par une politique de surveillance et de contrôle adaptée à ces espaces remarquables.



Mesure 9

Le Gouvernement prend en compte les nécessités liées à la protection de l'environnement marin en intégrant pleinement cette mission dans les actions de police en mer menées par les différentes administrations composant la fonction « garde-côtes ».

Les aires marines protégées seront plus efficacement surveillées et contrôlées pour permettre le maintien et le développement de la biodiversité.

4. Valoriser le potentiel considérable des espaces maritimes ultramarins

L'immense majorité des espaces maritimes français se situent outre-mer. L'État veille au renouvellement de sa flotte dans un contexte budgétaire contraint, afin de maintenir ses moyens d'actions sur ces vastes zones riches en termes de biodiversité et d'activités économiques diverses.

Mesure 10

Le Gouvernement décide du renouvellement des moyens maritimes permettant de répondre aux enjeux de surveillance des espaces maritimes ultramarins.

- ▶ Livraison en 2017 de l'Astrolabe, navire polaire des Terres Australes et Antarctiques Françaises et de l'Institut Paul-Émile-Victor, mis en œuvre par la Marine nationale. Ce changement de statut du navire en « navire d'État » permettra de réaliser de nouvelles missions de surveillance dans des zones où les moyens de contrôle sont rares.
- ▶ Livraison entre 2016 et 2017 des quatre navires multi-missions (B2M) de la Marine nationale: Nouvelle-Calédonie (mai 2016), Polynésie française (novembre 2016), La Réunion (février 2017) suivi des Antilles à une date ultérieure.
- ▶ Livraison en 2016 et 2017 de deux patrouilleurs légers de la Marine nationale en Guyane.
- ▶ Renouvellement du patrouilleur Osiris des affaires maritimes.

Compte tenu des enjeux maritimes outre-mer, notamment pour la préservation du milieu et la lutte contre les trafics illicites, l'État poursuit le renouvellement de ses moyens navals de haute mer.

Mesure 11

Le Gouvernement décide la mise en œuvre d'une stratégie nationale portuaire outre-mer, prenant en compte les enjeux qui sont propres aux ports ultramarins. Positionnés au plus près des grandes routes du transport maritime mondial, ces ports sont des vecteurs de développement majeurs pour leurs territoires et pour la métropole.

- ▶ Dans le cadre de cette stratégie, 54 millions d'euros en faveur des investissements portuaires outre-mer seront déployés ;
- ▶ L'engagement pour le projet de port de transbordement à Saint-Pierre-et-Miquelon est affirmé. L'État y apportera le soutien nécessaire.

L'État soutient le développement des ports outre-mer en favorisant leur intégration dans leur environnement régional.



Saint-Pierre-et-Miquelon



Comité interministériel
de **la mer**

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL - 22 OCTOBRE 2015

Contact presse : 01 42 75 50 78/79 - communication@pm.gouv.fr